

M A I R I E
D E
MONTREUIL-JUIGNÉ

Code Postal : 49460

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

N° 87/2024

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de MONTREUIL-JUIGNE,
Vu la Loi n° 1111-1 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des
Communes des Départements et des Régions,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-
1 et L 2131-3,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8,
Vu l'article R 610.5 du Code Pénal,
Vu la demande formulée par Mr Le Maire de Montreuil-Juigné,
Vu la fiche réflexe relative aux attaques terroristes ou de déséquilibrés
dans le cadre de rassemblements, en date du 28/07/2016 de la Préfecture de
Maine et Loire,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement
Esplanade Jean Moulin afin d'assurer la sécurité des spectateurs et officiels dans le cadre
de la **cérémonie commémorative de la victoire 1945** prévue le **mercredi 08 mai 2024**.

ARRETE

ARTICLE I - Le **mercredi 08 mai 2024 de 09h00 à 13h00**, la circulation et le
stationnement des véhicules, à l'exception des véhicules de secours, des officiels et des
services techniques, seront interdits Esplanade Jean Moulin.

ARTICLE II - La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par les
agents de la police municipale.

ARTICLE III - Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa
notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une
requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application
Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE IV - Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE V - Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de
Gendarmerie de MONTREUIL-JUIGNE, Service des Pompiers, Service communication,
Services Techniques, Service de la Police Pluricommunale.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE
Le 15 avril 2024

Le Maire

Benoît COCHET

The image shows a blue ink signature of Benoît COCHET over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MONTREUIL-JUIGNÉ' and '49460' around a central emblem. The signature is a stylized, overlapping scribble in blue ink.